

Distraction, vitesse et alcool : focus sur nos comportements à risque sur la route

Plus de 90% des accidents, et minimum un tiers des décès de la route, sont la conséquence de comportements inadéquats du conducteur.

Parce qu'écrire un sms au volant ou conduire un peu trop vite pour gagner du temps ne nous paraissent souvent plus synonymes d'infraction, cette formation de l'AWSR replace les trois plus grandes causes de décès sur les routes au centre de notre attention, et nous rappelle combien nous sommes vulnérables.

Cet atelier interactif propose un partage d'expérience et vise un changement de comportement des participants sur les thèmes de :

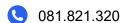
- la distraction;
- · la vitesse;
- la consommation d'alcool, de substances ou de médicaments.

Notre formation s'inscrit dans son époque où communication, plaisir et rythme de vie sont autant de contraintes que de nécessités. Nous vous proposons de chercher ensemble les solutions à mettre en place pour vous éviter une prise de risques sur la route.

Objectifs du workshop

- Prendre connaissance des statistiques de l'accidentalité en lien avec les principaux comportements à risque en Wallonie
- Etre conscient des dangers liés à une vitesse excessive ou inadaptée
- Comprendre l'impact de la distraction sur l'anticipation des dangers, le temps de réaction et la distance de freinage
- Se rendre compte des effets de la conduite sous influence, connaître les taux légaux à respecter et pouvoir identifier les pistes afin de ne pas les dépasser
- Trouver avec le groupe des solutions pratiques et facilement applicables pour lui et menant à un bénéfice sécurité immédiat















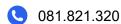
Cible

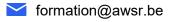
- Tout usager amené à effectuer des déplacements, principalement en voiture
- Toute personne amenée à se déplacer régulièrement dans le cadre de ses fonctions (commercial, technicien, chauffeur, livreur, etc.) ou toute personne responsable de ce personnel

Informations pratiques

- Nombre de participants : formation interactive et adaptée pour des groupes de 15 à 30 personnes
- Durée: 3 heures
- Lieu : dans vos installations équipées en matériel de projection.
- Tarif: sur demande. Exonération de TVA (art. 44 §2 du code TVA)

CONTACTEZ-NOUS





www.awsr.be



